

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2024-052</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 12 septembre 2024</p>
---	---

L'an deux mil vingt-quatre et le douze septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 5 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT

Absents excusés : Marylise GEORGEN, Jean-Claude VASSOUT, Alain LARGERON, Florian MOLLIEUX, Jean-Yves RICHAUD, Brigitte MONTET, Norbert GUILLARME

Pouvoirs de : Marylise GEORGEN à Laurent MARIANELLI, Alain LARGERON à Michel NOUVEAU, Florian MOLLIEUX à Monique JOANNY, Jean-Yves RICHAUD à Christine NALLET, Brigitte MONTET à Marie-José MONFRIN, Norbert GUILLARME à Séverine BERGERET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

4.2.3 – Recrutement d'un agent en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)

Monsieur le Maire expose :

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI) est un dispositif qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Depuis janvier 2018, dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) qui se substitue au CUI-CAE et renforce l'accompagnement.

Ce type de recrutement permet à l'employeur de percevoir une aide financière et au salarié de bénéficier d'une aide à l'insertion professionnelle.

La mise en œuvre des parcours Emploi Compétences repose sur un triptyque indissociable : emploi + formation + accompagnement. Cet emploi permet de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par France Travail ou la mission locale.

L'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois.

La prolongation du contrat de droit privé à durée déterminée, est subordonnée au renouvellement de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

La durée du travail est fixée au minimum à 20 heures par semaine et le salaire ne peut être inférieur au SMIC horaire (11.65€ au 1^{er} janvier 2024) brut multiplié par le nombre d'heures travaillées.

Selon la situation du bénéficiaire, l'état prendra en charge entre 40% et 60% de la rémunération calculée sur 20 heures hebdomadaire, le taux de prise en charge étant fixé par arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Considérant les besoins de personnel dans le pôle population,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser :

- A recruter sous contrat Parcours Emploi Compétences, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2024 : 1 agent administratif d'accueil polyvalent, à temps complet 35/35^e

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées

- A mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et ses éventuels renouvellements et signer les actes correspondants.
- A inscrire au budget les crédits correspondant.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (20 présents + 6 pouvoirs)

Approuve le recrutement d'un agent sous contrat Parcours Emploi Compétence.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et ses éventuels renouvellements, à signer les actes correspondants et à mettre au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

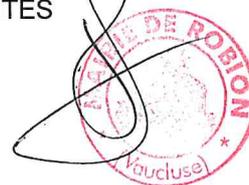
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20240913-DE_2024_052-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2024

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 13 septembre 2024
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Monique JOANNY', written in a cursive style.